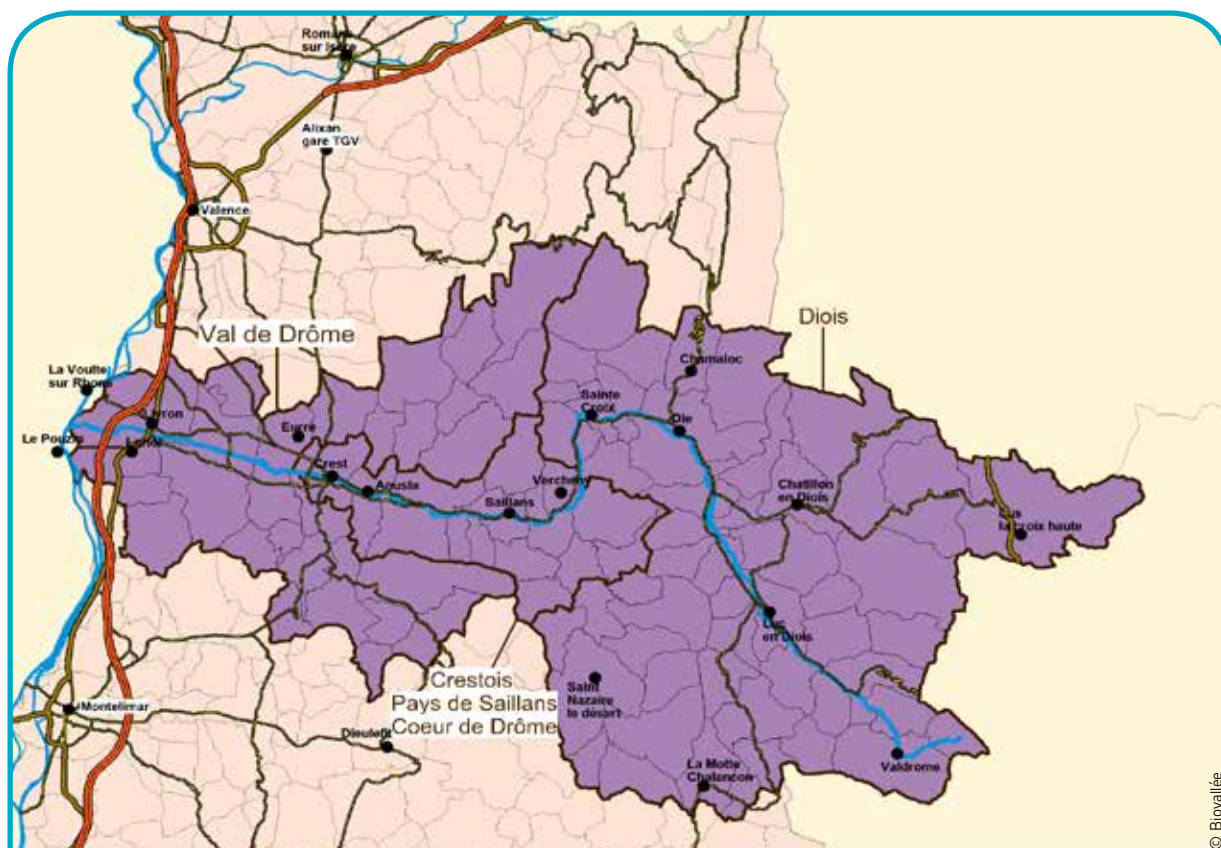




VUES D'ENSEMBLE DE LA BIOVALLÉE

Biovallée - Vallée de la Drôme

La Biovallée désigne la démarche qui a conduit à unifier la vallée de la Drôme autour d'un grand projet commun. Le temps du grand projet achevé a fait de ce territoire un laboratoire rural du développement durable, à conforter.



Depuis le début des années 2000, la vallée de la Drôme s'est organisée autour de ce qui allait devenir « un grand projet » commun : la Biovallée. Les intercommunalités concernées sont :

- La Communauté de communes du Diois (CCD) : 51 communes pour 11 000 habitants.
- La Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) : 30 communes pour 30 000 habitants.
- La Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans (3CPS) : 15 communes pour 15 000 habitants.

Soit un total de 96 communes pour 56 000 habitants.

Le grand projet Rhône-Alpes quant à lui s'est terminé fin 2014.

Le territoire

Lorsque l'on évoque la Biovallée, on pense savoir de quoi l'on parle.

Et pourtant, derrière ce terme, se cachent tout à la fois une marque déposée en 2002, une idée mûrie pendant les années 2000 pour fédérer la vallée de la Drôme autour d'un projet commun, un Grand Projet contractualisé avec la région Rhône-Alpes qui prend fin en 2014 et une association, née en 2012, aujourd'hui pilotée par les professionnels de la vallée, et chargée de faire vivre et développer la marque et la culture territoriale Biovallée.

La marque Biovallée®, issue du projet initial, peut-elle servir de catalyseur à un territoire et de symbole d'un processus de développement précurseur de la transition écologique ?

Où en sont gouvernance et participation dans cette « Biovallée » aux visages multiples ?

De la rivière Drôme à Biovallée, une mise en récit du territoire

Biovallée : c'est un peu le fruit d'une rencontre entre plusieurs types d'acteurs, plusieurs bouts de territoires, qui ont en commun une rivière : la Drôme. Sa vallée, qui comprend « *pas moins de 6 cols* », a, selon les propos de Jean Serret, - maire d'Eurre, président de la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD), conseiller départemental -, qui coprésida pendant 5 ans aux destinées du Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée « *une tradition historique d'accueil depuis les protestants fuyant les persécutions, jusqu'aux soixante-huitards, et aux enfants de René Dumont* ». Ainsi surgit au début du 21^{ème} siècle, telle une évidence, le terme de « *Biovallée* ». La « *vallée de la vie* » : une utopie, un horizon, un projet de territoire.

Comme le dit Claude Veyret, acteur associatif du Diois « *dans ce territoire, marqué par l'exode rural et la perte de population, particulièrement massive dans le Piémont, qui*

hésite entre découragement et désappointement, des jeunes issus des quatre coins de France, de Belgique, de Hollande et de Suisse, viennent s'installer, dès les années 70 et créent de nouvelles activités rurales : production de plantes médicinales et aromatiques, élevage de chèvres, d'ovins, de bovins, maraîchage, gîtes et tables d'hôtes, projets culturels. C'est sur ce terreau que quelques élus politiques, lucides et engagés, ancrés dans leur terroir, cherchant une voie entre industrialisation et désertification, vont imaginer de nouvelles formes de développement rural ».

À la fin des années 70, deux dynamiques intercommunales naissent dans le Diois et dans le Val de Drôme, déconnectées l'une de l'autre. C'est la Rivière qui va fédérer pour la première fois les acteurs et les élus de la centaine de communes de la vallée. Fortement polluée, impropre à la baignade sur 90 % de son linéaire, la Drôme va faire l'objet d'un contrat de rivière en 1990 et donnera naissance au premier schéma d'aménagement pour la gestion de l'eau (SAGE) de France en 1997. En moins de vingt ans la Drôme redevient baignable à plus de 90 %, ce qui vaudra au territoire de recevoir le 1^{er} prix mondial pour la gestion de l'eau en 2005 : fierté largement partagée et que soulignent plusieurs des acteurs rencontrés !

Il y a une vraie complémentarité des territoires : en aval une vallée industrielle, riche en emplois, en entreprises et en capacité d'investissement, en amont une montagne riche en biodiversité, agriculture biologique, qualité paysagère et potentiel de tourisme vert.

A l'initiative de la CCVD, qui dépose en 2002 la marque Biovallée®, les quatre intercommunalités de la vallée se saisissent du concept et travaillent à un projet commun ambitieux en y associant fortement les acteurs socio-professionnels.



© Biovallée

Ces derniers, à l'instar de Tijlbert Vink, un chef d'entreprise du Diois, saluent la démarche : « *Nous étions présents avant que le nom Biovallée apparaisse. L'intelligence des élus a été de prendre le relais de toutes les initiatives privées.* »

Sept ans de réflexion, d'échanges, de confrontations et de négociations se traduisent en 2009 par une reconnaissance de la région Rhône-Alpes qui fait de la Biovallée un de ses sept projets emblématiques, innovants et précurseurs du futur : un Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA).

La Biovallée bénéficiera ainsi d'une dotation régionale de 10 millions d'euros qui va permettre l'émergence et le financement sur la période (2009-2014), de quelque 191 projets, et de l'ordre de 45 millions d'euros induits dans ces réalisations.

Un projet ambitieux

Fruit d'une réflexion prospective intitulée « Biovallée 2040 », le territoire se donne des objectifs ambitieux :

- Développer une filière de plantes aromatiques et médicinales et

diffuser l'agriculture biologique (atteindre 50 % d'agriculteurs certifiés en AB).

- Développer fortement les éco-activités (création de dix éco-parcs d'activités).

- Diviser par deux la consommation énergétique du territoire et viser l'autonomie par le développement des énergies renouvelables. Un premier programme vise une baisse de la facture énergétique de 20% et la multiplication par quatre de la production d'énergie renouvelable afin qu'elle atteigne une part de 25 % de la consommation en 2020.

- Diviser par deux le volume de déchets acheminés vers les centres de traitement.

- Ne plus consommer de sols agricoles pour l'urbanisation, à partir de 2020 (inscription documents d'urbanisme).

- Réaliser un réseau de quinze éco-quartiers ruraux.

- Valoriser 10 % de l'épargne locale,

- Développer des formations de haut niveau dans le domaine du développement durable, passer les partenariats formation et recherche liés au développement durable de dix en 2012 à vingt-cinq en 2020.

Une structuration lente de la vallée

Pour autant, le territoire, dans son organisation intercommunale ne se construit pas de manière naturelle et limpide. La ville de Crest qui avait, dans les années 90, quitté le District d'Aménagement du Val de Drôme avec d'autres communes pour créer la communauté de communes du Crestois, va quitter cette communauté de communes en 2006, et ne réintégrer une intercommunalité qu'en 2014. Le pays de Saillans quant à lui ne se structurera que fin 2001. Enfin les deux intercommunalités historiques de la vallée n'ont jamais signé de contrat de développement commun avec le Conseil régional, le Diois faisant valoir sa spécificité pour revendiquer le statut de Pays au sens de la loi Voynet, et donc un Contrat spécifique. Les 3 puis 2 autres Communautés de communes, (Val de Drôme et Crestois Pays de Saillans) ont un contrat commun avec la région (CDDRA), géré par un syndicat mixte ad hoc, créé en 2006. La vallée dispose donc de deux conseils locaux de développement (CLD). Pour le reste chaque communauté suit son propre chemin.

Un pilotage qui dure le temps du « Grand Projet »

Dans ce contexte, le « Grand Projet » se dotera d'une gouvernance légère. Pendant les 5 ans que dure le GPRA Biovallée, le pilotage est assuré par un comité composé d'élus, de socio-professionnels et de partenaires institutionnels. Il est, pendant toute cette période, co-présidé au titre de la vallée, par Jean Serret, président de la CCVD et au titre de la région Rhône-Alpes, par Didier Jouve, conseiller régional de 2004 à 2015 (il a notamment œuvré pour la reconnaissance du GPRA Biovallée et est par ailleurs directeur adjoint de la CCVD).

LE CONTRAT GRAND PROJET RHÔNE-ALPES (GPRA)

En cinq ans, 9,4 millions d'euros ont été engagés sur les 10 alloués par la Région sur le contrat GPRA, avec en effet levier, 30 millions d'euros mobilisés sur les cinq années.

Sur les 191 dossiers validés : 115 sont portés par les collectivités (4 intercommunalités et 7 communes), les 76 autres le sont par 47 porteurs de projets privés.

Les 191 projets portent sur les énergies renouvelables, l'agriculture et les circuits courts, les filières économiques nouvelles (chanvre, bois, etc.), la formation des artisans à l'éco-construction et l'installation de centres de formation à ces nouveaux métiers, l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, le tri des déchets, l'accueil d'universitaires et de stagiaires des grandes universités françaises...

C'est une vraie vision transformatrice des territoires qui a ainsi fleuri avec des expérimentations créatrices portées par de nombreux acteurs locaux impliqués et fortement mobilisés, comme le prouvent les nombreux projets portés par des acteurs privés.



© Biovallée

Un Conseil Scientifique est créé pour l'occasion (à l'instar des Parcs) associant notamment l'université de Grenoble. La démarche de coopération entre les quatre (puis trois) CC et la société civile ne donne pas naissance à une structuration juridique propre. Avec la fin du GPRA, le territoire voit disparaître sans transition un chef de projet et une organisation, ce qui est vécu comme un recul important, voire un gâchis, par nombre d'acteurs de cette période, dont les principaux acteurs associatifs et professionnels rencontrés en juin 2015. La Biovallée, territoire de projet sur l'ensemble de la vallée, n'a, en 2016, plus de réalité.

Une association portée par les professionnels et les élus

En 2012, « l'association de gestion et de promotion de la marque Biovallée® » est créée par des élus, des acteurs locaux, des associations et des entreprises pour gérer la marque Biovallée®, la promouvoir afin qu'elle continue à correspondre aux valeurs du projet Biovallée déclinées dans

une charte : respect du vivant et de l'humain, de démarches sociales innovantes, d'économie éthique. Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire en février 2015, et en accord avec les CC du territoire, l'Association décide une évolution importante de sa composition et de sa gouvernance pour confier le pilotage, non plus à un élu, mais aux socio-professionnels. L'association qui désormais s'appelle simplement Biovallée et compte 100 adhérents en 2015, ambitionne de doubler ce nombre dès mi-2016.

Les intercommunalités ont réaffirmé leur soutien à l'Association en 2015, en acceptant de multiplier par cinq la cotisation (de 22 cts à 1 euro par habitant). Elles ont annoncé fin 2015 leur volonté de le prolonger pour 2016 (toute l'année pour deux CC et avec clause de revoyure pour la troisième en juin 2016). On le voit bien, le soutien est réel mais fragile, les Communautés de communes n'ont par exemple pas proposé de convention pluriannuelle à l'Association pour stabiliser ce soutien sur la durée.

Du personnel mutualisé

Pendant les cinq ans du GPRA, les personnes qui travaillent à l'échelle de Biovallée sont rattachées à une communauté de communes et mises à disposition du Grand Projet par le biais de conventions, ou embauchées par l'association Biovallée. Fin 2015, hormis le poste de chef de projet qui lui, disparaît, les autres missions sont finalement poursuivies après un flottement de quelques mois, sur les deux intercommunalités du bas de la vallée.

Après avoir accueilli plusieurs salariés, dont un chef de projet en Ecologie industrielle territoriale par exemple, l'Association Biovallée ne comptait plus fin 2015 qu'une seule salariée, la directrice.

Des résultats GPRA encourageants

Si l'on regarde certains chiffres, le pari semble presque gagné pour la vallée qui conforte son image de Biovallée, en prenant le premier rang national en agriculture biologique (30% des surfaces), le premier territoire en Rhône-Alpes pour l'utilisation des énergies renouvelables dans l'habitat, selon une étude de 2013 réalisée par la Mission Ingénierie et Prospective Rhône-Alpes, le premier territoire-école en matière d'éducation et de formations au développement durable.

Des résultats encourageants qui ne doivent pas masquer des objectifs ambitieux assez loin d'être atteints : ainsi dans le champ de la production d'énergie, le territoire a-t-il peu avancé. Il est vrai que la mise en place d'installations de production d'énergie entre souvent en conflit avec le potentiel paysager et touristique (éoliennes, parcs photovoltaïques,...). Cependant, avec Biovallée Energie, la CCVD et la 3CPS poursuivent activement la mise en place de projets de production d'énergie renouvelable grâce à une ingénierie dédiée, aux diverses aides publiques existantes et au programme

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Une gouvernance en suspens

Il n'existe plus depuis 2014 d'espace commun et institutionnellement fédérateur entre les élus de l'ensemble de la vallée. C'est une des principales fragilités de la démarche aujourd'hui. Seul outil qui reste à l'échelle initiale, l'association Biovallée a réussi mi-2015 à négocier un virage important, en se dotant d'une gouvernance renouvelée et d'un projet fort. C'est sur elle que reposent la marque et le label Biovallée® et au-delà, le respect de l'esprit du projet Biovallée. « *Nous sommes la focale d'entrée en Biovallée* », dit la directrice Anne-Sophie Chupin, qui accueille de nombreux médias en quête d'exemples concrets de transition écologique sur un territoire. Et de nous annoncer le recrutement début 2016 d'une nouvelle salariée pour 6 mois sur « *des missions de mise en visibilité des adhérents par blog dédié et un annuaire enrichi notamment* ». Les plus de 100 adhérents de l'Association prouvent bien que de nombreux acteurs impliqués et motivés font vivre la culture territoriale et continuent à faire de la Biovallée ce laboratoire rural du développement durable. Ainsi en est-il par exemple du projet d'agroécologie porté par

un collectif de sept structures et du projet Afterres-agroforesterie. De leur côté des élus poursuivent l'ambition de la transition énergétique. Ce qui fait dire au vice-président de la CCVD en charge de l'énergie : « *La Biovallée est bien vivante ! En témoigne le projet de coopération Biovallée Energie signé entre nos deux communautés du bas de la vallée. Quant à la CC du Diois qui n'est pour l'instant pas partie prenante, la porte n'est pas fermée, si elle décide de nous rejoindre nous lui redonnerons sa place.* »

Décalage entre notoriété et perception

Pendant les cinq ans que dure le GPRA, la Biovallée rayonne en France et en Europe. Pour autant, et même si 2000 kits économie d'énergie ont été distribués, et plusieurs actions menées en direction du grand public, la plupart des 56 000 habitants de la vallée n'a sans doute pas conscience des enjeux de la transition écologique, et encore moins du foisonnement d'initiatives et de l'inventivité des acteurs de leur territoire pour la mettre en œuvre. Cette appropriation par la population est pourtant une clé importante de la réussite de la transition. Mais, nous dira un technicien « *On n'a pas eu le courage de lancer*

une communication plus forte en direction de la population ». Jean Serret assume : « *Nous avons fait le choix de l'action plutôt que de la communication* », mais il concède « *sans doute n'avons-nous pas assez associé les citoyens. Il faut trouver de nouvelles manières de permettre aux gens de s'impliquer.* »

Mise en perspective

Peut-on alors imaginer une nouvelle étape dans l'organisation, le pilotage et l'animation d'une dynamique qui avait donné une belle longueur d'avance à la démarche drômoise aiguillonnée par un concept novateur ?

La réussite du concept tient certainement à une sensibilité plus affirmée aujourd'hui pour les questions écologiques et de ce point de vue, la Biovallée s'inscrit parfaitement dans l'air du temps. Elle répond aussi au besoin de s'inscrire dans la modernité et dans le peloton de tête des territoires qui réussissent au même titre que la Silicon Valley en Californie ou Sofia Antipolis en région Paca. La Biovallée donne, de ce point de vue, une image extrêmement positive à l'extérieur. Image qui perdure si l'on en croit les nombreuses sollicitations de médias que reçoit régulièrement l'association Biovallée : plus dix-huit mois après la fin du GPRA, la Biovallée fait toujours parler d'elle...

Mais pour inscrire durablement le territoire de la vallée de la Drôme dans ce processus résilient de construction de la transition écologique, et au-delà du travail remarquable et indispensable que joue l'Association Biovallée, il faudra associer plus largement les populations locales dans un projet commun capable de surmonter les nombreux clivages inhérents à toute collectivité humaine. Un challenge pour demain ?

BIOVALLÉE EN QUELQUES DATES

Années 70 : naissance de syndicats intercommunaux de développement dans le Diois et dans le val de Drôme.

1990 : 1^{er} contrat de rivière sur toute la vallée de la Drôme - 103 communes

1997 : 1^{er} SAGE

2002 : Dépôt de la marque territoriale Biovallée® par la CCVD et discussion à l'échelle de la vallée.

2009 : Lancement du Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) « Biovallée » avec les 4 communautés de communes de la vallée et les acteurs socio professionnels.

2012 : Création de l'« Association de gestion et de promotion de la marque Biovallée® ».

2014 : Fin du GPRA, du comité de pilotage et de la mission du chef de projet

2015 : Evolution de la gouvernance de l'Association Biovallée avec pilotage confié aux socio-professionnels, et financement des intercommunalités renforcé.

2015 : Protocole de coopération « Biovallée Energie » entre la CCVD et la 3CPS - obtention TEPCV.

Cécile DE BLIC et
Jean-Yves PINEAU
Entretiens réalisés en
juin 2015